

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2020, disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires: sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2020 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget intègre un maintien des taux des taxes locales qui feront l'objet d'un vote ultérieur.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Budget Principal

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 3.071.309€

- Les dépenses de fonctionnement:

Les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif 2020 s'élèvent à 2,68 M€.

Chapitre 011 : Les dépenses relatives au fonctionnement des services (charges à caractère général du chapitre 011) proposées s'élèvent à 700.500€.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel proposées s'élèvent à 910.000€.

Chapitre 014 : Les atténuations de produits proposées concernent le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de ressources : prélevé sur les ressources fiscales) et le FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) : 388.000€.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante proposées s'élèvent à 136.250€ et sont principalement composées :

- *Des indemnités et frais des élus.
- *Des subventions de fonctionnement versées.

Chapitre 66 : Les intérêts de la dette proposés s’élèvent 35.500 €

Chapitre 67 : Proposé à hauteur de 20.000€, ce chapitre concerne les charges exceptionnelles.

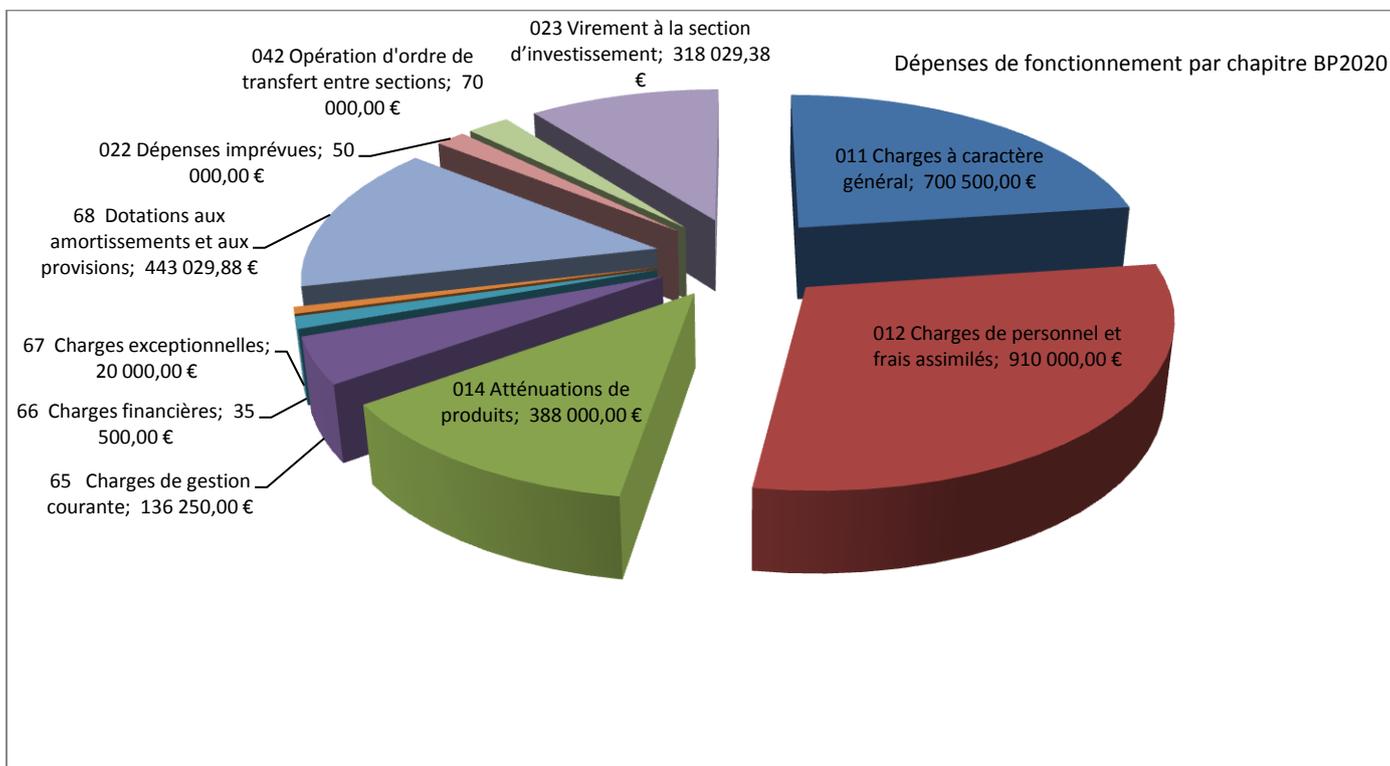
Chapitre 68 : La constitution d’une provision pour risques et contentieux vous est proposée à hauteur de 443.029€.et comprend :

- ✓ Le risque de non recouvrement du titre émis par la Commune dans le cadre de l’occupation 2014 sans titre du site du camping municipal par l’ancien délégataire pour 293.029 € (facture ONF).
- ✓ Une provision de 150.000 € dans le cadre du contentieux camping (jugement TA2020 en appel).

Chapitre 022 : Il concerne les dépenses imprévues de fonctionnement. C’est une sécurité budgétaire : 50.000€.

Chapitre 023 : Il s’agit du virement de l’excédent de fonctionnement à la section d’investissement : 318.029,38€
 On retrouve le montant équivalent en recette d’investissement (Chap. 021), c’est une opération « d’ordre ».

Chapitre 042 : Constitué des dotations aux amortissements (Subventions d’équipement du Sydev + Etudes), on retrouve le montant équivalent en recette d’investissement (Chap. 040), c’est une opération « d’ordre » :70.000€.



- Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 002: Il s’agit de l’excédent 2019 reporté, soit 639.286,06€.

Chapitre 013: Il comprend les atténuations de charges, principalement les remboursements des indemnités journalières de maladie du personnel: 20.000€.

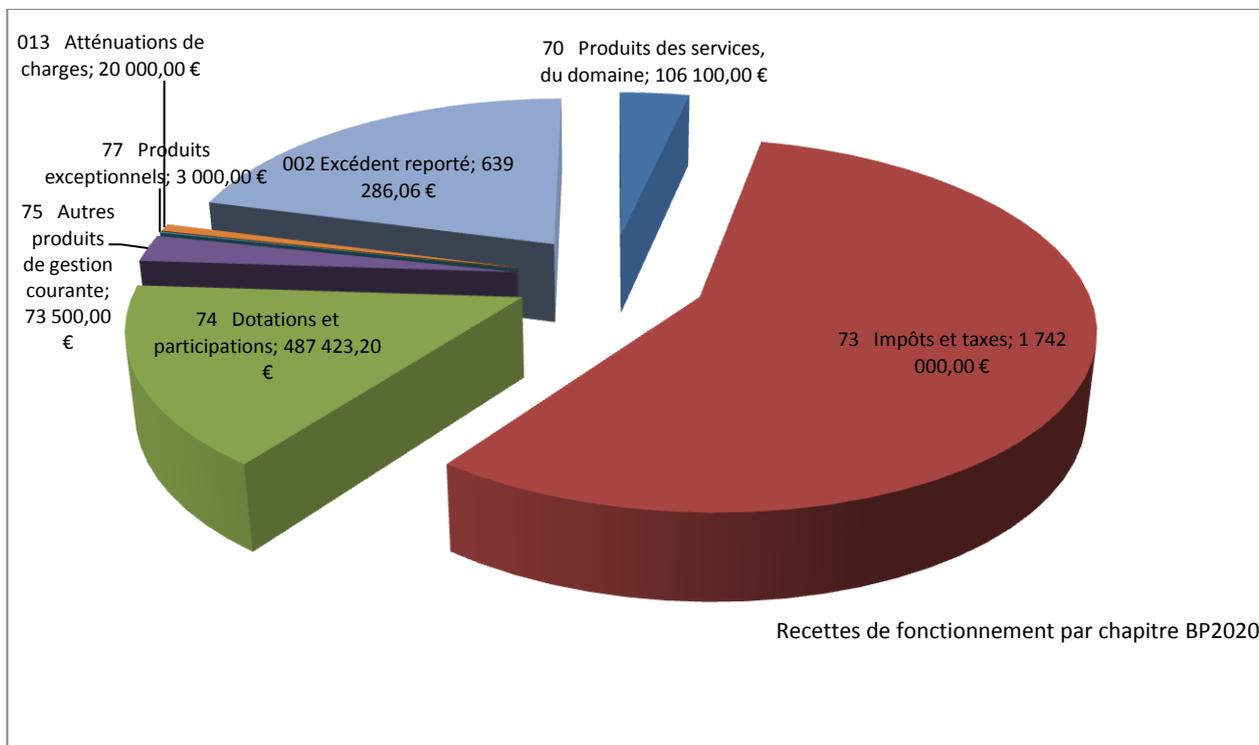
Chapitre 70 : Les recettes relatives au fonctionnement des services sont proposées à hauteur de 106.100 €.

Chapitre 73 : Il s’agit des recettes correspondant aux contributions directes votées ultérieurement et représentant la part la plus importante du total des recettes de fonctionnement (compensations de l’Etat comprises) :1.742.000€. Soit un produit équivalent à 2019 (pas de variation des bases ni des taux).

Chapitre 74 : Le montant notifié et proposé s'élève à 487.423€. Il s'agit des diverses dotations de l'Etat.

Chapitre 75 : Constitué des revenus des immeubles (Loyers), de divers produits de gestion courante (Remboursement assurances ; aide emploi handicapé...) : 73.500€

Chapitre 77: Il comprend les remboursements des sinistres par les assurances et autres recettes exceptionnelles : 3.000€.



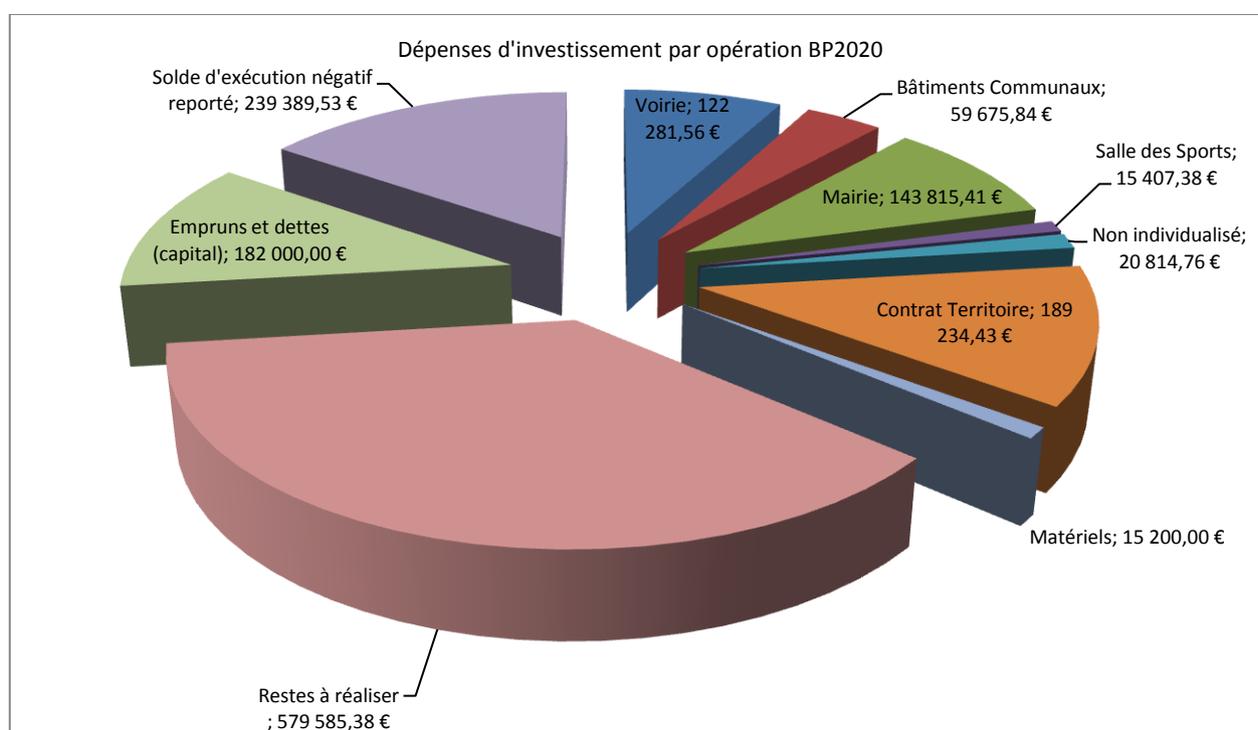
➤ Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 1.567.404,29€

A- Les dépenses d'investissement:

- ✓ **Les dépenses d'équipement** : votées par opération, elles concernent les projets 2020. Voirie 122.281€, Bâtiments 59.675€, Mairie 143.815€, Salle des sports 15.407€, Non individualisé (réserve foncière) 20.814€, Contrat Territoire 189.234€, Matériels 15.200€
- ✓ **Les restes à réaliser 2019** : Correspondant aux crédits d'investissement reportés sur 2020 et utilisés pour poursuivre les travaux et actions entrepris en 2019, leurs montants s'élèvent à : **579.585,38€**.
- ✓ **Chapitre 001** : Il s'agit du solde d'exécution négatif 2019 reporté, soit 239.389€
- ✓ **Chapitre 16** : remboursement en capital de la dette (182.000)

Opération	BP 2020
✓ Voirie	✓ 122.281,56€
✓ Bâtiments Communaux	✓ 59.675,84€
✓ Mairie	✓ 143.815,41€
✓ Salle des Sports	✓ 15.407,38€
✓ Non individualisé	✓ 20.814,76 €
✓ Contrat Territoire	✓ 18.9234, 43€
✓ Matériels	✓ 15.200, 00€
✓ Restes à réaliser	✓ 579.585,38€
✓ Emprunts et dettes (capital)	✓ 182.000,00€
✓ Solde d'exécution négatif reporté	✓ 239.389,53€
✓ Total Dépenses Investissement	✓ 1 567 404,29€



Les principales dépenses d'équipement de l'année 2020 (dépenses >10.000€, restes à réaliser 2019 inclus) prévues sont les suivantes :

CONTRAT TERRITOIRE : 390K TTC (189K Hors RAR)	
Reste à réaliser : MAPA Aménagement place Eglise et lauriers	116.490 €
Reste à réaliser : Aménagement place Eglise et lauriers	67.158 €
Reste à réaliser : Eclairage Public place de l'Eglise	12.917 €
Réaménagement du parking des pins	180 000 €
VOIRIE : 240K (122K Hors RAR)	
Reste à réaliser : Acquisition terrain Voirie Gendron	15 000 €
Reste à réaliser : Curage buses réseau pluvial	15 000 €
Reste à réaliser : Travaux Garage et mur Gendron rue de la cloison	13 476 €
Reste à réaliser : Aménagement place des lauriers et place de l'église : maîtrise d'œuvre	12 878 €

Reste à réaliser : Travaux trottoirs Tabac Presse Bonhomme	10 000 €
Travaux avenue océan potelets et fourreaux	21 000 €
Reprofilage et enrobé aire de jeux multisports	14 000 €
Bacs à fleur	10 000 €
Plantations annuelles-bis annuelles-vivaces-bulbes-arbres-arbustes	10 000 €
MAIRIE : 150K (144k Hors RAR)	
Réhabilitation de la mairie (RDC) + Maitrise œuvre	130 000 €
SALLE DE SPORTS / ACCUEIL PERISCOLAIRE : 70K TTC (15K Hors RAR)	
Reste à réaliser : Travaux Salle de sport accueil périscolaire	48 141 €
PORTE COULISSANTE SALLE DE SPORT	12 955 €
BATIMENTS : 220K TTC (59K Hors RAR)	
Reste à réaliser : TRAVAUX RENO THERMIQUE 2 LOGTS ETAGE SALICORNE 90K	83.000 €
Reste à réaliser : Réhabilitation thermique T3 étage médiathèque	52.824 €
Aire de jeux multisports	35.000 €
Travaux de menuiseries extérieures 1B Maisandré (local3 étage)	12.454 €
NON INDIVIDUALISE : 46K (20K Hors RAR)	
Reste à réaliser : RESERVE FONCIERE	16.200 €
RESERVE FONCIERE	20.814 €
MATERIELS : 30K (15K Hors RAR)	
Reste à réaliser : 12 Postes info Mairie + 12 licences office + maintenance (option)	14.000 €
Balayeuse de voirie	10.000 €

B Les recettes d'investissement:

Chapitre 10 : Les dotations, fonds divers et réserves proposées s'élèvent à 359.766€ et sont composés :

* du fonds de compensation de la TVA: cette part qui est liée aux investissements réalisés en 2019.

* de la taxe d'aménagement (ex TLE).

Chapitre 13 : Les subventions d'investissement 2020 (hors restes à réaliser) s'élèvent à 60.400€.

Chapitre 16 : L'emprunt d'équilibre proposé s'élève à 0€.

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières. Constitué du remboursement échelonné sur 4 ans de la dotation initiale versée par la Commune en 2015 (300.000€).Ce remboursement a débuté en 2017, avec le versement de 75.000€ par le budget du Spic Camping Municipal de la Court.

Chapitre 024 : Les produits des cessions s'élèvent à 135.000€ (Cessions de terrains nus et de matériels).

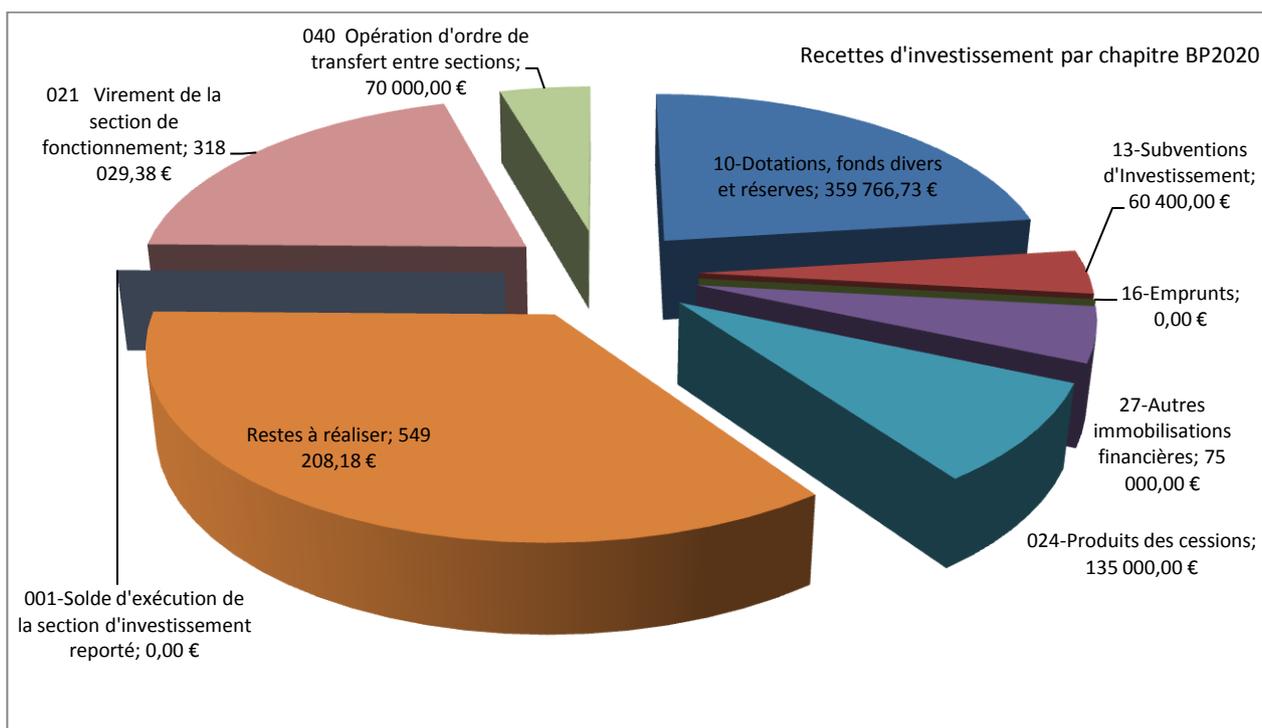
Les restes à réaliser 2019 : Correspondant aux subventions d'investissement (549k) reportés sur 2020.

Chapitre 021 : Il s'agit du virement de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement : 318.029,38€
On retrouve le montant équivalent en dépense de fonctionnement (Chap. 023), c'est une opération « d'ordre ».

Chapitre 040 : Constitué des amortissements (Subventions d'équipement du Sydev + Etudes), on retrouve le montant équivalent en dépense de fonctionnement (Chap. 042), c'est une opération « d'ordre » : 70.000€.

Les principales subventions d'équipement de l'année 2020 (dépenses >10.000 €, restes à réaliser 2019 inclus) prévues sont les suivantes :

ETAT : 92K (0K Hors RAR)	
Reste à réaliser : DETR SALLE SPORTS	55.764 €
Reste à réaliser : DSIL TRAVAUX LOGEMENTS	75 000 €
REGION: 149K(0K Hors RAR)	
Reste à réaliser : ARR SUBVENTION REGION FONDS RURALITE SD SPORTS	36 750 €
Reste à réaliser : PARTICIPATION BON SECOURS CONSTRUCTION POLE PARAMEDICAL	30 100 €
Aménagement PI Eglise /Lauriers Département Contrat Territoire	82 000 €
COMMUNAUTE COMMUNES NOIRMOUTIER : 60K (60K Hors RAR)	
FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2019	60 400 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL : 146K (136K Hors RAR)	
Reste à réaliser : Aménagement PI Eglise /Lauriers	152 000 €



Budget annexe SPIC Camping Municipal de la Court

Ce budget s'équilibre à la somme de 871.493,84 € en section de fonctionnement, et de 180.867,83€ en section d'investissement.

➤ Section de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement:

Chapitre 011 : Les dépenses relatives au fonctionnement des services (charges à caractère général du chapitre 011) proposées s'élèvent à 190.000,00€.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel proposées s'élèvent à 150.000 €.

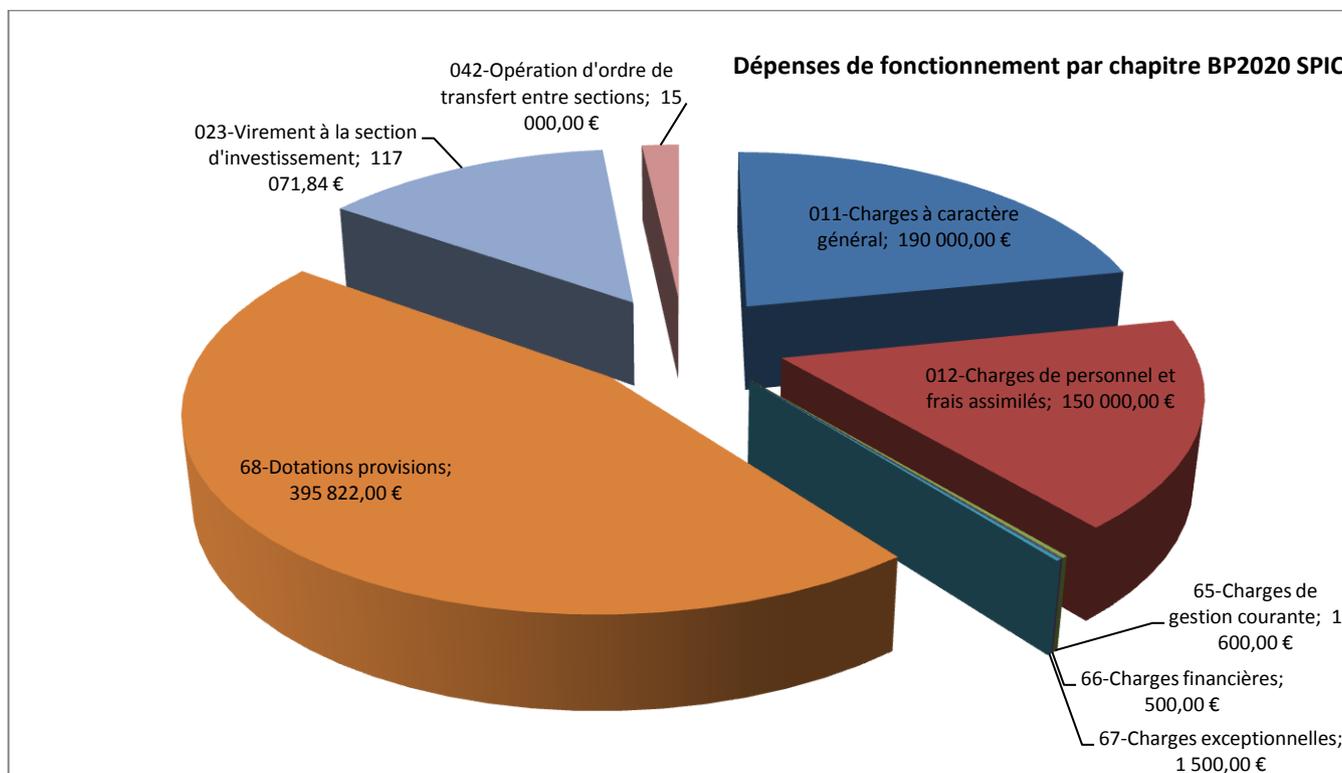
Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1.600€ et concernent les droits d'auteur et les remboursements clients.

Chapitre 66 : Il n'y a pas d'intérêts de la dette car pas d'emprunt souscrit. Le montant de 500€ proposé est une sécurité sur le chapitre.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles concernent d'éventuelles pénalités et amendes. C'est une sécurité budgétaire : 1.500€.

Chapitre 68 : Une dotation aux provisions pour risque d'impayé du titre émis en 2020 et concernant les pertes d'exploitation 2019 du SPIC vous est proposé et s'élève à 395K.

Chapitre 042 : Constitué des dotations aux amortissements (Obligatoire en M4, et concernant les immobilisations), on retrouve le montant équivalent en recette d'investissement (Chap. 040), c'est une opération « d'ordre » : 15.000€.



- Les recettes de fonctionnement:

Chapitre 002: Il s'agit de l'excédent 2019 reporté, soit 105.671,84€.

Chapitre 70 : Les recettes relatives au fonctionnement des services sont estimées à 370.000 € (forfaits journaliers, aire de camping-cars, jetons...). Pour rappel le réalisé 2019 s'élève à 386.993,03€.

➤ Section d'investissement:

- Les dépenses d'investissement:

Chapitre 16 : Les emprunts et dettes assimilées incorporelles s'élèvent à 112.567,83 € et concernent principalement le remboursement de la dotation initiale versée par le budget principal de la Commune en 2015 (75.000€ en 2020).

Ps : le solde (37k) est le compte d'équilibre budgeté en investissement (Fonds de roulement).

Chapitre 20 : Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 8.500 € et concernent :

* la création du site web.

* la licence e-season.

Chapitre 21 : Les immobilisations en cours sont estimées à 59.800€ et sont liées :

- A l'achat des biens de reprise du restaurant à la SAS les Moulins : 50.000€
- A l'achat de matériels : remorque+borne à eau+mobilier piscine : 9.800€

- Les recettes d'investissement:

Chapitre 001 : Il s'agit du solde d'exécution positif 2019 reporté, soit 48.795€

Chapitre 040 : Constitué des amortissements (Obligatoire en M4), on retrouve le montant équivalent en dépense de fonctionnement (Chap. 042), c'est une opération « d'ordre » : 15.000€.

Budget annexe Lotissements

Ce budget s'équilibre à la somme de 100€ en section de fonctionnement.

➤ Section de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement:

Chapitre 65 : Les dépenses relatives aux autres charges de gestion courante s'élèvent à 100€ HT et concernent une régularisation de TVA.

- Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 77 : Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune et nécessaire à l'équilibre du budget: 100€ HT.